

La nationalité des animaux de compagnie

Dave Poitras

Number 3, Fall 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/98681ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue L'Esprit libre

ISSN

2563-5425 (print)

2564-1824 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Poitras, D. (2021). La nationalité des animaux de compagnie. *Siggi*, (3), 42–43.

La nationalité des animaux de compagnie

ANECDOTE DE TERRAIN

Sociologue fasciné par le nationalisme vécu, Dave se penche depuis plusieurs années sur les multiples manifestations de ce phénomène au Québec et en Belgique. Il examine notamment les pratiques de marchandisation par l'entremise d'artefacts nationaux et des lieux de mémoire.

DAVE POITRAS,
Montréal

Les sociologues de terrain ont la chance d'être des observateurs et des observatrices privilégié·e·s de situations qui ne se donnent pas toujours à voir. Jugées anecdotiques, elles sont souvent occultées lors de la publication des résultats d'une recherche; et pourtant, ces expériences peuvent s'avérer éclairantes. Ces histoires peuvent être drôles ou même carrément déstabilisantes. Bons coups ou ratés, il y a des leçons à en tirer sur le monde qui nous entoure.

Au cours d'une étude menée à Bruxelles¹, j'ai accompagné des travailleuses et des travailleurs dans leurs activités afin d'examiner les répercussions du fait national sur le vécu. La méthode privilégiée, le *shadowing*, m'a permis de devenir «l'ombre» de mes participant·e·s. Comme peu de personnes, de manière générale, sont enthousiastes à l'idée d'être suivies et observées alors qu'elles exercent leur profession, j'ai essuyé de nombreux refus d'intervenantes et d'intervenants potentiel·le·s lors du processus de recrutement. Face à cette difficulté, dès qu'une personne m'invitait à l'accompagner dans son environnement de travail, je me devais d'accepter son offre.

Le jour où une vétérinaire m'a convié à sa clinique, mon premier réflexe a évidemment été de répondre par la positive. J'avais cependant du mal à concevoir comment ce milieu pouvait être utile à ma recherche. Une fois sur place, j'ai rapidement été convaincu de la pertinence de l'exercice. La deuxième cliente de la journée avait pris un rendez-vous pour faire vacciner son chien. Alors que la vétérinaire procédait à la vaccination, j'ai remarqué que la cliente avait sorti un document de sa sacoche sur lequel était écrit «Passport pour animal de compagnie». En tête du document se trouvait un drapeau de l'Union européenne, sous lequel on pouvait lire «France». Pendant que la vétérinaire annotait le passeport, la cliente s'est informée de la validité du vaccin en Suisse. Rassurante, ma participante lui a indiqué qu'il est accepté, mais elle l'a tout de même mise en garde du fait que certains des premiers vaccins ayant été administrés à son animal n'étaient pas reconnus sur le territoire helvétique. Elle l'a donc incitée à s'assurer que la ou le vétérinaire, lors d'une éventuelle visite dans une clinique suisse, commence à parcourir le document par la fin, en espérant qu'elle ou il ne le feuillette pas jusqu'aux premières pages.

S'ensuivit une conversation sur les différents types de vaccins administrés aux chiens en Europe et sur la variabilité de leur reconnaissance selon les pays européens. Ce discours a été répété à quelques reprises au cours de mon séjour à la clinique. Comme celle-ci est située dans le

quartier bruxellois où résident les eurocrates lors de leur passage dans la capitale européenne, plusieurs des animaux qui visitent la clinique, a mentionné la vétérinaire, possèdent un passeport. Lors d'un entretien, je lui ai demandé son opinion quant aux avantages d'un tel document. Elle m'a répondu :

Première chose, le passeport est indispensable dès que tu passes une frontière, donc la plupart des chiens au fin fond de l'Ardèche en France n'ont pas de passeport, parce qu'ils ne passent jamais de frontière. Dans un pays assez spécial comme la Belgique où les frontières sont à moins de 200 km, quasiment tous les chiens ont un passeport parce que très vite tu peux passer une frontière : très vite, tu vas faire un week-end en France, ou un petit saut au Luxembourg, ou que sais-je. Donc beaucoup de chiens en Belgique ont ce passeport, mais il n'est obligatoire que si on passe l'une des frontières des 28 pays de l'Union européenne. À partir du moment où tu es un chasseur du fin fond des Ardennes, et on t'invite à aller faire une chasse en France, là, stop stop : pour aller à la chasse en France, on passe une frontière. Il faut un passeport. Tu passes chez un véto, qui identifie le chien, qui examine le chien et dit : « Mais dans le fond, vous êtes chasseur. Il vous faut tel vermifuge, tiens, un traitement pour les tiques et tout ça. » C'est une occasion pour le vétérinaire de bien faire son boulot.

C'est ainsi que j'ai appris, à mon grand étonnement, que les animaux voyageant au sein de l'Union européenne ont besoin d'un passeport. Une nationalité leur est donc attribuée ! À l'époque, je n'étais évidemment pas au courant de l'existence de ce document. J'avais vécu en Belgique auparavant, avec un chien, mais cette loi a été sanctionnée bien après le décès de mon animal de compagnie. En prévision de mon séjour dans cette clinique de médecine vétérinaire, j'aurais malgré tout pu m'informer de la présence potentielle d'éléments relevant du fait national. Au cours de lectures préparatoires, je serais sans aucun doute tombé sur une mention du passeport pour animaux. Cependant, soucieux d'arriver dans un milieu vis-à-vis duquel je n'entretiens pas de théories préconçues qui prédétermineraient mon regard ou qui, autrement dit, créeraient des attentes à l'égard de mon terrain d'enquête, j'évite de « trop préparer » mon arrivée dans un nouvel environnement et de m'enquérir à

son sujet. Ce faisant, il m'est possible d'être surpris par le travail de terrain. Ce dernier demeure un lieu propice à la découverte, où les catégories d'analyse pertinentes sont à construire à même les observations empiriques.

Dès que j'ai découvert l'existence de passeports pour animaux lors de mon incursion dans cette clinique, mon attention s'est dirigée vers cette manifestation des plus concrètes de la nation. Au-delà de la nationalité qu'il attribue à un animal de compagnie, j'ai cherché à documenter et à comprendre l'impact que cet artefact national peut avoir sur les activités conduites à la clinique. À l'évidence, ce document, en s'intégrant aux tâches de travail de la vétérinaire, a mené celle-ci à réfléchir et à parler en termes nationaux, en plus de diriger ses recommandations et la représentation qu'elle se fait de certaines pratiques de propriétaires d'animaux belges. Cet impact des plus banals du fait national sur le vécu n'est pas sans intérêt. Le passeport, en dirigeant certaines des activités conduites à la clinique, a incité la vétérinaire à « performer » la nation, à réitérer cette idée d'un monde divisé en groupes nationaux.

Depuis mon séjour à cette clinique de médecine vétérinaire bruxelloise, je n'ose plus présumer de la pertinence d'un milieu pour mes recherches sans y avoir mis les pieds. Comme il est impossible de prédire ce qu'un nouveau terrain d'enquête peut nous réserver, il est essentiel de franchir le seuil de chacune des portes qui nous sont ouvertes. Sans ces pas parfois pris à l'aveugle, il n'y a pas de surprises, et encore moins de découvertes.



¹Dave Poitras, *Nationhood at Work: An Ethnography of Workplaces in Montreal and Brussels*, Bielefeld, Transcript, 2019.